

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE

Département
DE L'AUDE

Séance du sept novembre deux mille cinq
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIUO.

N°B-90/2005

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE A SAINT-PIERRE LA MER :
ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé un appel d'offres pour la construction d'une déchetterie modulaire sur la Commune de Fleury à Saint-Pierre la mer.

Les travaux sont décomposés en 3 lots :

- Lot 1 : terrassements généraux - voirie
- Lot 2 : déchetterie modulaire
- Lot 3 : réseaux humides

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 septembre 2005 et le 14 octobre 2005 a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses à savoir :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T
Lot 1 - terrassements généraux - voirie	MAZZA	119 770.00
Lot 2 - déchetterie modulaire	AGEC	136 316.00
Lot 3 - réseaux humides	SADE/CATHAR	69 970.00

Je vous propose :

- d'approuver les marchés avec les entreprises susmentionnées qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet au budget de la CAN,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :
et de sa publication
le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

